

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE EN TANT QU'ENFANT AU TITRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Justificatif de nationalité

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Passeport ;
- ou carte d'identité ;
- ou certificat de nationalité de moins de 6 mois

Photographie d'identité récente - Numéro EPhoto

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

Justificatif d'entrée régulière dans le cadre du regroupement familial

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Copie des pages de votre passeport comportant le visa + cachet d'entrée ;
- ou copie du passeport comportant uniquement le cachet d'entrée ;
- ou attestation de dispense de visa d'entrée ;

SI VOUS ÊTES MINEUR (ENTRE 16 ET 18 ANS)

Justificatif de représentation légale

Veillez joindre les justificatifs suivants :

- Passeport ou carte d'identité de la personne représentante (Parents, représentant légal ou mandataire)
- Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation du mineur

Si le ou les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre également une traduction.

Si parents mariés :

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Extrait d'acte de mariage

Si parents divorcés :

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Jugement de divorce

Si vous êtes parents non mariés, pacsés ou concubins - reconnaissance avant l'âge d'un an de l'enfant :

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Acte de naissance mentionnant la reconnaissance

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE EN TANT QU'ENFANT AU TITRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Liste des documents justificatifs à fournir

INFORMATIONS PERSONNELLES (SUITE)

SI VOUS ÊTES MINEUR (ENTRE 16 ET 18 ANS)

Justificatif de représentation légale

Veillez joindre les justificatifs suivants :

Si vous êtes parents non mariés, pacsés ou concubins - reconnaissance après l'âge d'un an de l'enfant :

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Une déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale faite auprès du greffier du tribunal de grande instance ou copie de la décision de justice statuant sur l'autorité parentale

Si parents séparés :

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Ordonnance de séparation

Si l'autorité parentale est exercée par un tiers ou mandataire :

Veillez joindre l'un des justificatifs suivants :

- Une copie de la décision de justice portant délégation de l'autorité parentale ou de la décision du conseil de famille

- Mandat de représentation du mineur

SI VOUS ÊTES MINEUR ET ÉMANCIPÉ (ENTRE 16 ET 18 ANS)

Justificatif d'émancipation

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Décision du juge des tutelles
- Un acte de mariage

DOMICILE

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou copie du bail de location ;
- ou copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Attestation de l'hébergeant datée et signée,
- copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE EN TANT QU'ENFANT AU TITRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Liste des documents justificatifs à fournir

MOTIF DE SÉJOUR

EN CAS DE DÉCÈS DU PARENT ACCUEILLANT :

Acte de décès de l'accueillant